

## **Pauvreté et aide sociale**

### **Prise de position d'AvenirSocial**

**Depuis quelque temps, l'aide sociale, ses bénéficiaires et ses organes sont sous pression. La légitimité de l'aide sociale est mise en cause de manière agressive. Cette situation laisse des traces, également chez les assistant-e-s sociales. Comment les travailleurs et travailleuses sociales réagissent-ils à cette situation ? Comment se positionnent-ils ? L'association professionnelle s'exprime sur la controverse actuelle et présente sa conception de l'aide sociale et de la politique sociale.**

Après une longue période d'oubli, la question de l'aide sociale est revenue sur le devant de la scène en Suisse depuis une quinzaine d'années. Rares sont les débats télévisés ou les journaux qui ne traitent pas une fois ou l'autre de ce sujet, sujet qui est également bien présent dans les campagnes électorales. Qu'il s'agisse de lettres de lecteurs-trices, d'avis de politicien-ne-s ou de contribuables, tout le monde semble être persuadé que l'aide sociale est trop chère et trop généreuse, qu'elle est mal organisée et inefficace, et qu'elle encourage les abus. Et d'ailleurs : qui aurait encore envie de retravailler, une fois confortablement installé dans le hamac social?!

Les bénéficiaires et les institutions de l'aide sociale sont soumis à une forte et agressive pression mettant en cause leur légitimité. Le débat sur l'aide sociale représente actuellement *le* sujet central en matière de politique sociale et de travail social. Ce débat dépasse, et de loin, la question des «abus». Il révèle les conceptions de l'Etat social, et en dit long sur les formes et les normes de la vie en société. Il est par ailleurs intéressant de noter que le débat porte sur le thème de l'aide sociale, et non pas sur celui de la pauvreté. La réponse sociale est au centre des discussions, et non le problème. Cette concentration de l'attention relègue au second plan les questions fondamentales, celles du pouvoir et de la liberté, de la répartition des chances et des biens. Le débat public ne porte pour ainsi dire pas sur les causes de la pauvreté. Etant donné qu'on ne parle pas de la pauvreté, on ne réfléchit pas non plus à la richesse, ni à la justice ou à la répartition des biens. La responsabilité sociale face à la pauvreté et à l'exclusion n'est pas davantage thématifiée. La question sociale se trouve «dépolitisée».

Un tel climat a des répercussions sur le travail des assistant-e-s sociaux-ales. Certain-e-s défendent les prestations de l'Etat social, tandis que d'autres ne semblent pas complètement résister à la tentation de pencher, dans le mouvement de balancier entre aide et contrôle, vers la mise en place d'un instrument de domination qui viserait à discipliner des groupes sociaux précarisés.

Comment les professionnel-le-s du travail social réagissent-ils face à cette actualité? Comment, parvient-ils à préserver les valeurs centrales de la profession, les droits sociaux et humains, la dignité humaine, le devoir d'aide de la communauté? En tant qu'association professionnelle du travail social, nous tenons à prendre position sur ces questions importantes. Dans ce texte, nous ne voulons pas discuter de la notion d'abus ni nous intéresser au pourcentage d'éventuels bénéficiaires abuseurs; nous souhaitons élargir un peu l'horizon de la discussion.

### **Première controverse: qui mérite l'aide publique?**

Toute société débat de la question de savoir qui il faut aider. La communauté doit-elle apporter son soutien à toute personne dans le besoin, ou faut-il fixer des critères d'exclusion? L'aide doit-elle être réservée aux autochtones - aux « siens » - ou faut-il également aider les «étrangers» à la communauté; et comment définir alors qui est autochtone? Aide-t-on seulement les pauvres victimes de circonstances (les « bons » pauvres) ou également les «mauvais» ? Mais comment décider si, par exemple, une personne sans emploi l'est par sa propre faute ? Comment savoir si celle ou celui qui abandonne ses études en est responsable ? L'aide doit-elle être assurée uniquement aux personnes dont le comportement correspond aux normes et valeurs en vigueur? Ces questions ont pour grande difficulté leur caractère moral, normatif et politique. Des controverses sont inévitables. Comment dès lors les pauvres peuvent-ils avoir le sentiment d'être traités de manière juste? Comment les assistantes et les assistants sociaux peuvent-ils prendre des décisions sûres, fondées juridiquement, et comment les contribuables peuvent-ils être assurés que leur argent est redistribué de manière judicieuse et efficace?

### **Deuxième controverse: quelle est la cause de la pauvreté?**

A cette question non plus, il n'y a pas de réponse définitive et sans ambiguïté. La pauvreté (comme d'autres problèmes sociaux) peut être comprise de diverses manières: comme la conséquence de problèmes personnels ou de réalités sociales. Dans le premier cas, le chômage s'expliquerait par des circonstances individuelles (p.ex. en raison de l'âge, de la sous-qualification), alors que dans le second cas, il s'expliquerait p.ex. par une crise économique. La pauvreté peut d'autre part s'expliquer, selon le point de vue, comme un accident, un imprévu (p.ex. suite à une maladie, une guerre) ou comme inhérente aux circonstances et par là même, quasiment inévitable, dans un contexte donné.

Les politiques sociales actuelles (outre l'aide sociale, en particulier l'assurance chômage et l'assurance invalidité après la 5<sup>e</sup> révision) tendent à faire porter à l'individu la responsabilité de sa situation. La pauvreté, le chômage ou la faible qualification ne sont pas considérés comme des problèmes sociaux, mais comme des problèmes purement personnels. Comme s'il n'existaient pas d'inégalités ni des discriminations (des femmes, des migrant-e-s, etc.). Comme si tout le monde avait les mêmes chances devant la formation. Et comme si le travail assurait partout un salaire décent. Cette manière de voir correspond à l'esprit du temps: chacune et chacun forge son propre bonheur ou son malheur, tout le monde peut développer et mettre en œuvre ses ressources et ses potentialités, saisir sa chance dans des projets sans cesse renouvelés.

### **Troisième controverse: aide ou contrôle?**

Les professionnel-les du travail social sont tenus de prendre des décisions dans l'enchevêtrement des controverses esquissées, et de les justifier face aux bénéficiaires et face aux contribuables. Les assistantes et les assistants sociaux et leurs supérieur-e-s hiérarchiques le font quotidiennement dans des centaines de cas. Dans le cadre de l'aide sociale, ils et elles garantissent le minimum d'existence pour 240'000 personnes 3,3% de la population résidant en Suisse. Et ils le font de manière efficace : un dossier d'aide sociale sur deux est clos en moins d'une année (statistique de l'aide sociale en Suisse 2005). C'est une performance remarquable, autant de la part des assistant-e-s sociaux-ales que de la communauté. De grands moyens sont mis en oeuvre. La solidarité n'est pas un vain mot, et le principe constitutionnel qui garantit une aide en cas de détresse est réalisé, en tout cas pour celles et ceux qui font appel à l'aide sociale. Malgré cela (ou peut-être à cause de cela), un mélange explosif s'est niché au cœur de la discussion actuelle, une critique qui dit, en résumé: «trop d'aide, pas assez de contrôle». Pour les travailleurs sociaux, il est difficile d'argumenter, car il n'existe pas de vérité absolue ni d'objectivité ;

le travail social se réfère principalement à des normes, à l'esprit du temps, au respect de certaines valeurs. Les travailleurs sociaux se trouvent en présence de différentes idéologies et conceptions du vivre ensemble.

Cependant, la police des pauvres, les mesures de contrainte et de privation des droits (sous forme de maisons des pauvres et de travail obligatoire, de privation du droit de vote, d'interdiction d'établissement et de mariage) sont des méthodes qui ne correspondent plus à la société d'aujourd'hui.

### **Quelle est notre conception de l'aide sociale ?**

En tant que travailleurs et travailleuses sociales, nous défendons une autre aide sociale voire une autre politique sociale. Nous partons du constat que l'aide sociale, aujourd'hui, fait preuve d'efficacité et d'efficience, puisqu'elle évite la paupérisation la criminalité et le caractère « héréditaire » de la pauvreté. Elle contribue à un haut niveau de santé et de sécurité et favorise la cohésion sociale.

Nous nous appuyons sur le préambule de la nouvelle Constitution fédérale, qui précise que « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». Nous nous référons aux valeurs et droits fondamentaux de la démocratie, des droits humains et de la dignité humaine, de la justice et de la responsabilité sociales. Sur la base de ces valeurs et droits, nous préconisons une aide sociale (comme expression de la démocratie) qui réponde aux exigences de la Constitution fédérale et des conventions internationales en vigueur. Voici notre conception de l'aide sociale:

- Dans une époque où chacune et chacun est considéré comme responsable de sa vie, mais où l'emploi et la situation personnelle sont en voie par une précarisation, il est nécessaire de pouvoir compter sur un droit à l'aide sociale pour garantir l'existence dans des situations de détresse.
- Les causes de la pauvreté ne résident pas prioritairement chez l'individu ou dans les institutions de l'aide sociale, mais dans l'organisation de la sociétés. Les effets de la pauvreté ne peuvent être atténués que si l'on prend en considération les relations complexes entre l'individu et la société.
- Les bénéficiaires de l'aide sociale sont des citoyens et des citoyennes majeurs, membres à part entière d'un Etat démocratique.
- Le droit à l'aide sociale conduit nécessairement à des contrôles de l'application de ce même droit.
- Les contrôles et sanctions doivent viser des situations « ordinaires » et non des cas particuliers problématiques. Ils doivent être régis par la loi et être transparents. Des détectives et autres inspecteurs-trices ne vont pas régler le problème du contrôle. Les coûts des instruments de contrôle ne doivent pas être disproportionnés.
- Il est peu probable qu'une aide sociale visant à discipliner les bénéficiaires soit à même de promouvoir les ressources propres, la responsabilité et l'autonomie des personnes. Les prestations de l'aide sociale doivent donc être proposées sur une base volontaire.

Bien entendu, nous n'avons pas le pouvoir, en tant que travailleurs et travailleuses sociales, de déterminer l'orientation de la politique sociale. Néanmoins, notre travail au quotidien nous laisse une marge de manœuvre, par laquelle nous pouvons renforcer certaines tendances ou au contraire les atténuer. En exerçant cette liberté d'action, nous essayons de respecter les principes présentés ci-dessus.

Le comité suisse d'AvenirSocial